



Secrétariat de la Convention de Rotterdam
sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à
certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un
commerce international



***Atelier sous régional sur le renforcement des capacités pour l'identification
des Préparations Pesticides Extrêmement Dangereuses (PPED) :
Bénin, Côte d'Ivoire, Mali et Togo***



Lomé ,Togo du 5-7 mai 2010

Rome/Genève 2010

SOMMAIRE

1. Introduction	2
2. Rapports nationaux	3
a. Bénin	3
b. Côte d'Ivoire	3
c. Mali	10
d. Togo	15
	20
3. Annexes	
a. Annexe 1 : Note conceptuelle	36
b. Annexe 2 : Ordre du jour	40
c. Annexe 3 : Liste des participants	43

1. Introduction

L'article 6 de la Convention de Rotterdam décrit la procédure de proposition d'une formulation pesticide causant des problèmes sur la santé de l'Homme et ou sur l'environnement dans les pays en voie de développement ou à économie en transition.

Malgré que l'existence de nombreux cas d'intoxications aux pesticides est largement reconnue et en plus des efforts de sensibilisation menés par le secrétariat, une seule proposition a été faite depuis l'adoption du texte de la Convention en 1998. Ceci s'explique par l'absence de dispositif national de collecte des informations relatives aux intoxications et au manque de contact entre l'autorité nationale désignée (AND) et les agriculteurs et les services de santé.

Dans le cadre du programme d'assistance technique pour la période 2009-2011, le secrétariat a mis en œuvre des actions pilotes associant les ANDs, les services de santé et les agriculteurs ayant pour objectif le développement d'une stratégie nationale de collecte des informations sur les incidents d'empoisonnement avec les pesticides.

Le programme commence par un atelier régional de lancement au cours duquel les responsables de la santé, de l'Agriculture, les ANDs, les ONGs et agriculteurs sont formés et sensibilisés sur l'opportunité offerte par la Convention pour l'identification des formulations pesticides extrêmement dangereuses.

L'atelier organisé à Lomé du 5 au 7 mai 2010 a concerné les pays suivants : Bénin, Côte d'Ivoire, Mali et Togo. A l'issue de cet atelier, chaque pays a élaboré un document de projet pour une campagne de collecte des données qui sera finalisé, budgétisé et mis en œuvre au niveau national avec un appui financier du secrétariat de la Convention de Rotterdam.

Au niveau national, la mise en œuvre du programme passe par 3 principales étapes :

Etape 1 : Organisation d'un atelier de formation des enquêteurs et du superviseur au niveau de la région de l'étude. Cet atelier a pour objectif d'initier les enquêteurs et les superviseurs sur l'objectif de l'enquête et sur l'utilisation des formulaires de collecte

Etape 2 : Une campagne de collecte des données porte sur une durée d'environ 1 mois pour couvrir la période de forte utilisation des pesticides dans la région cible. Au cours de cette étape, les enquêteurs se rendent sur le terrain pour remplir les formulaires auprès des agriculteurs et des centres de santé.

Etape 3 : Organisation d'un atelier de restitution et de validation des résultats de l'enquête sur le terrain. Cette rencontre a pour objectif d'évaluer les résultats de l'enquête et de prendre les décisions futures concernant les formulations incriminées.

Les rapports nationaux suivants présentent un projet national de collecte des données sur les intoxications dans chacun des 4 pays :

2. Rapports nationaux

2.1 Bénin

Projet pilote pour l'identification des Préparations Pesticides Extrêmement Dangereuses sous la Convention de Rotterdam

Contexte et justification

L'utilisation des produits chimiques est aujourd'hui un facteur essentiel du développement de notre société et contribue à la prospérité économique.

La conséquence est l'accroissement de la production mondiale de ces substances chimiques et de leur commerce.

Le Bénin à l'instar de plusieurs pays en voie de développement est très vulnérable parce que ne disposant pas d'infrastructures appropriées pour contrôler l'importation et l'utilisation de ces produits. En conséquence, y sont enregistrés en permanence de nombreux cas d'intoxications et de pollution, à l'utilisation de ses produits.

Face à l'omniprésence des substances chimiques dans notre quotidien et devant l'importance des incertitudes qui demeurent pour conduire l'évaluation complète de leurs effets, l'enjeu est de taille pour la détermination de l'équilibre acceptable entre les bénéfices et les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Afin de protéger la santé des personnes et l'environnement et de prendre les décisions en connaissance de cause en matière de commerce des préparations pesticides dangereuses et des produits chimiques interdits ou strictement réglementés, le Bénin a signé la Convention de Rotterdam. L'objectif est d'encourager le partage de responsabilités et la coopération entre Parties dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques dangereux. Le projet pilote de monitoring de préparations pesticides dangereux sera exécuté dans la zone cotonnière de Banikoara compte tenu de l'importance des activités agricoles qui y sont exercées et de la très forte utilisation de ces préparations.

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA ZONE

La Commune de Banikoara est située dans le département de l'Alibori qui est limité au Nord par le fleuve Niger, au Sud par le département du Borgou, à l'Est par le Nigéria et à l'Ouest par le département de l'Atacora et le Burkina-Faso.

Banikoara est située au Nord-Ouest du Bénin. Elle est limitée au Nord par la Commune de Karimama, au Sud par les Communes de Gogounou et de Kérou, à l'Est par la Commune de Kandi et à l'Ouest par le Burkina Faso. Banikoara compte neuf arrondissements ruraux (Founougo, Gomparou, Goumori, Kokey, Kokiborou, Ounet, Sompérékou, Soroko et Toura) et un Arrondissement urbain (Banikoara). Elle couvre une superficie de 4.383 km². La Commune compte 69 villages et quartiers de ville¹.

La Commune de Banikoara bénéficie des affluents du fleuve Niger à savoir: la Mékrou au Nord-Ouest et l'Alibori au Sud-Est. Son climat est de type soudano sahélien avec une pluviométrie moyenne de 850mm. On y distingue deux saisons bien tranchées : une saison de pluie de mai à octobre et saison sèche de novembre à avril. La végétation est composée de

savane boisée, arbustive et herbacée avec des plages d'épineux aux endroits soumis à une forte influence anthropique. Par ailleurs, le long des cours d'eau, on note une végétation bien boisée. Les cultures développées sont le coton, le maïs, le sorgho, le mil, le riz, l'igname, le manioc, le soja, le niébé, l'arachide, le gombo, ¹l'oignon, la tomate, le piment, la pomme de terre, la patate douce, le citrilus, le vandzou.

Notons également que cette activité agricole est accompagnée de l'élevage essentiellement de gros bétail.

Par ailleurs, la Commune de Banikoara dispose de nombreux bas-fonds aménageables. C'est une commune carrefour permettant les échanges entre le Burkina Faso, le Togo, la Commune de Kandi et la Commune de Karimama. C'est une grande zone de transactions commerciales et économiques. Elle dispose également de près de 2 148 km² de terres cultivables soit les 48,15 % de la superficie totale des terres. Le Parc W du Niger occupe 2.235 Km² soit plus de 49% de la superficie totale de la commune.

Les ressources naturelles (sols, végétation, cours d'eau, etc.) sont soumises à une forte pression anthropique se traduisant par un rythme rapide de dégradation de l'environnement. La baisse continue de la pluviométrie est le signe d'une sahélisation poussée consécutive à la monoculture généralisée du coton.

La capacité économique de la Commune est assez grande. L'activité principale exercée dans la zone est l'agriculture ; elle occupe environ 50% de la population. Les transporteurs représentent 3% de la population, les artisans, 5% et les commerçants, 26% . L'industrie manufacturière

Objectif du projet

L'objectif du projet de collecte de données est d'étudier les mécanismes possibles pour l'identification des formulations pesticide provoquant des problèmes de santé et d'environnement dans leurs conditions d'utilisation au Bénin. Ceci dans le but d'établir un système durable de collecte des données à long terme.

Phase I : Atelier de formation

Phase II : collecte de donnée sur le terrain

Phase III : Validation nationale du rapport

2. La Phase I de formation

Dans le cadre de ce cette phase, il s'agira pour le comité d'exécuter les activités identifiées dans le plan d'action:

- mettre en phase les fiche;
- identifier le superviseur;
- identifier les enquêteurs;

¹ Source : Atlas monographique des communes du Bénin, DGAT MISD, 2001
Plan de Développement actualisé de la commune de Banikoara

- faire une visite du site;
- former les enquêteurs;
- mettre à leur disposition le matériel de collecte et de protection.

Phase II de collecte: le champ de l'enquête, Banikoara

La collecte de données dans la zone de Banikoara vise à établir d'un diagnostic complet sur l'utilisation des préparations pesticides dans la zone et les effets sur la santé et **l'environnement**

Il s'agira pour les enquêteurs, de collecter pendant la période de forte utilisation des produits chimiques des données auprès des utilisateurs que sont les agriculteurs, auprès des importateurs d'intrants, des autorités de la mairie et des centres de santé sur les cas d'intoxications et les diverses manifestations notées après l'utilisation des produits.

Durant la phase de collecte le comité se déplacera une fois sur le terrain dans le cadre du suivi des activités.

La durée de la collecte : 2mois

Un superviseur se chargera de coordonner les activités des enquêteurs dans la zone. Il sera en contact permanent avec l'AND.

Les résultats attendus

Le résultat attendu est la production d'un rapport contenant:

- les problèmes, contraintes et divers constats sur l'utilisation des préparations pesticides dangereuses ;
- les cas d'intoxications, et les différents problèmes environnementaux et sanitaires répertoriés ;
- description claire des produits utilisés dans la zone cible ;
- la description des symptômes observés ;
- données sur la prise en charge en cas d'intoxication et si possible les traitements administrés ;
- Quelques recommandations.

Phase III de validation du rapport

Le rapport produit par le superviseur sous la coordination de l'AND, sera validé à un atelier national qui regroupera l'ensemble des acteurs

Activités

Elles figurent dans le plan d'actions élaboré

Elaboration d'un plan national d'action pour le monitoring des formulations pesticides

<p>Identification des activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • (Visites de terrain • Définition des critères de sélection des enquêteurs • Elaboration de manuels de formations des enquêteurs • Identification des données à collecter • Finalisation et envoi de la requête • Elaboration des fiches d'enquêtes • Formation des enquêteurs <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des contrats • Coordination • Suivi évaluation • Ateliers de restitution et de validation avec les acteurs concernés <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des rapports d'enquêtes) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. identification de la région : 2. adaptation du formulaire de la convention pour la collecte de données 3. Identification et sélection des enquêteurs (prendre des enquêteurs de la région considérée) 4. Finalisation et budgétisation du plan d'actions (volets formation et collecte des données) 5. Soumission de la requête au Secrétariat 6. Atelier de formation des enquêteurs 7. Préparation du rapport de l'atelier et sa transmission au Secrétariat 8. Campagne de collecte des données/sensibilisation 9. Suivi – évaluation de la campagne de collecte 10. Atelier national de restitution et de validation des rapports (d'où des recommandations qui détermineront la suite) <p>PM : phases préparatoire, d'exécution, d'exploitation et de suivi évaluation/ compte rendu au Secrétariat</p>
<p>Définition des responsabilités</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comité 2. Comité 3. Comité 4. Comité 5. AND 6. AND+ 3 membres du comité 7. AND 8. Enquêteurs et superviseurs 9. comité 10. AND
<p>Type de données et Matériel de collecte</p>	<p>Données sur l'identité du produit, sur la description de l'incident ou préparation utilisée, sur la description des effets néfastes, le traitement administré et enfin le rapport de communication</p> <p>Matériels : formulaires A et B</p>

Besoins en formation	Formations des enquêteurs
Système d'évaluation (Evaluation de la formation)	Questionnaires d'évaluation des formations
Partenaires du programme (membres de la coordination et autres acteurs)	<p>Membres de la coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> • MAEP/CeCPA (Centre Communal de Production Agricole), CRACF (Centre de Recherche Agricole Coton Fibre)/DAGRI(Direction de l'Agriculture)/ CNAC (Comité National d'Agrément et de Contrôle des produits phyto pharmaceutiques) • MS/DNPS (Direction Nationale de la Protection Sanitaire), DPM (Direction des Pharmacies et du Médicament), Centres de santé • ONG (OBEPAB...) <p>Autres acteurs intervenant dans la collecte de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Producteurs • Mairie • Gendarmerie • OPA (Organisations des Professionnels Agricoles)/GVPC ; groupements villageois des producteurs de coton, UCPC : Union Communale des Producteurs de Coton, etc. • SDI (Sociétés de distribution d'intrants)

Calendrier d'exécution	N°d'ordre	Activités	Périodes d'exécution	Chef de file	Structures associées	
	1.	Identification de la région	10 -14/05/2010	AND	REIC OBEPAB DAGRI MS CRACF	
	2.	Finalisation et budgétisation du plan d'action <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation du plan d'action • Budgétisation du plan d'action 	13-20/05/2010	AND AND +DAGRI	REIC OBEPAB MS CRACF	
	3.	Soumission de la requête au Secrétariat (courrier officiel mais aussi par mail, scanné)	25/05/2010	AND	REIC OBEPAB DAGRI MS CRACF	
	4.	Adaptation du formulaire de la convention pour la collecte de données	31/05/2010- 04/06/2010	AND	REIC OBEPAB DAGRI MS CRACF	
	5.	Identification et sélection des enquêteurs	07/06/2010- 07/07/2010	AND	REIC OBEPAB DAGRI MS CRACF	
	6.	Atelier de formation des enquêteurs	19-23/07/2010	AND	REIC OBEPAB DAGRI MS CRACF	

	7.	Rapport de l'atelier et sa transmission au Secrétariat	26/07/2010	Rapporteur de l'atelier + AND	/	
	8.	Campagne de collecte des données/sensibilisation	1/08/2010 _ 31/10/2010	Superviseur + AND	ONG enquêteurs	
	9.	Examen et exploitation des données et rapport	1 ^{ER} -31/11/2010	Superviseur+ AND	/	
	10.	Atelier national de restitution et de validation des rapports	06-10/12/2010	Superviseur + AND	REIC OBEPAB DAGRI MS CRACF	
	11.	Transmission du rapport de l'atelier au Secrétariat	15/12/2010	AND	/	

2.2. Côte d'Ivoire

INFORMATIONS SUR L'ENTITE SOUMETTANT LA FICHE DU PROJET

1. **Informations sur l'Organisme présentant la demande dans le pays :** Ministère de l'Environnement, des eaux et Forêts (Direction des Politiques Environnementales et de la Coopération).
 - Cette Direction comprendre deux sous-Directions :
 - La sous-direction des Politiques Environnementale ;
 - La sous-Direction des conventions Internationales, de la Coopération et des Points Focaux de l'Environnement.
2. **L'exécution du projet** se fera en collaboration avec les Ministères de la Santé Publique et de l'Agriculture et des ONGs.
3. **Date de présentation de la demande au Secrétariat :**
4. **Personne à contacter dans les Services de l'organisme d'exécution :**
Madame VI Kouadio Amenan, Autorité Nationale Désignée de la Convention de Rotterdam, tél : (225) 03 48 80 00 ; mail : vijosee@yahoo.fr.

Contexte

L'utilisation des produits chimiques de synthèse pose un réel problème de santé humaine et d'environnement dans le monde. En Côte d'Ivoire, pays à vocation agricole, la plupart des méthodes modernes de défense des cultures se sont basées sur l'emploi des produits phytosanitaires. La forte utilisation des pesticides était considérée comme un préalable à la réussite d'une stratégie de développement agricole rapide. Cette conception a favorisé l'utilisation accrue d'importantes quantités des produits phytosanitaires afin d'augmenter la production agricole, surtout celles des cultures destinées à l'exportation, notamment, le cacao, le café et le coton. Malgré les dispositions prises par l'Etat ivoirien pour une meilleure connaissance et une maîtrise des effets liés à l'utilisation de pesticides en général, on enregistre ce pendant des cas d'intoxications et de mortalité au niveau des principales régions agricoles du pays.

La recherche de solution pour une gestion rationnelle des produits chimiques, a mené la Côte d'Ivoire à signer et ratifier toutes les conventions relatives aux substances chimiques (Bâle, Stockholm et Rotterdam).

La Convention de Rotterdam, quant à elle, offre aux pays en développement et en transitions économiques qui subissent des dommages liés à certaines formulations pesticides dans les conditions d'utilisation, la possibilité d'identifier ces préparations comme candidates à inclure à ladite convention.

C'est dans ce contexte que le présent projet sollicite une assistance technique et financière pour la collecte des données en vue de proposer des préparations pesticides extrêmement dangereuses à l'annexe III de la Convention de Rotterdam.

Objectif du projet : ce projet vise

- A sensibiliser la population sur les risques liés à l'utilisation des pesticides
- **à identifier des préparations pesticides extrêmement dangereuses en vue de leur soumission à l'annexe III de la Convention de Rotterdam**

Description de la zone du projet

Dans le cadre de ce projet de monitoring des PPED en Côte d'Ivoire, une région a été identifiée. Il s'agit de la région cotonnière située au nord du pays (Korhogo)

KORHOGO

La région de Korhogo est une zone à forte production de coton, culture à forte consommation de pesticides (insecticides et herbicides). Les organophosphorés sont les plus utilisés à cause de la résistance des ravageurs aux pyréthrinoïdes. Par ailleurs, l'application de ces produits se fait en ULV (Ultra Low volume) donc non dilué ; ce qui présente des risques élevés d'intoxications.

DESCRIPTION DES ACTIVITES ENVISAGEES ET LES RESULTATS ATTENDUS

Description des activités

I. Atelier de formation dans la région d'étude

- Evaluation des capacités et des besoins des équipes (ressources humaines, financières,..)
- Visite de confirmation des sites, d'information des autorités locales et choix des enquêteurs et du superviseur.
- Elaboration des fiches d'enquête
- Préparation des documents de formation
- formation des enquêteurs et le superviseur
- rapport de l'atelier de formation

II. Campagne de collecte des données et de sensibilisation

- Collecte des données et sensibilisation des paysans
- Rapports périodiques des données
- Elaboration du projet de rapport final

III. Atelier de restitution et de validation des résultats

- **Validation et diffusion du rapport final**

IV. Soumission des formulaires des préparations pesticides extrêmement dangereuses au secrétariat.

Résultats attendus

- Les sites ont été confirmés,
- les enquêteurs et le superviseur ont été choisis et formés
- Les données ont été récoltées
- Le rapport final a été élaboré et validé au plan national
- Les préparations pesticides extrêmement dangereuses ont été proposées au secrétariat

Formation des enquêteurs et campagne de collecte des données

L'enquête sera réalisée par le biais des formulaires d'enquête établis à cet effet. Les enquêteurs et le superviseur seront formés à l'utilisation des formulaires. Le superviseur sera chargé de l'encadrement des enquêteurs sur le terrain et transmettra périodiquement les données à l'AND. L'AND est assisté par le comité de coordination.

Calendrier d'exécution des activités dans la région de Korhogo

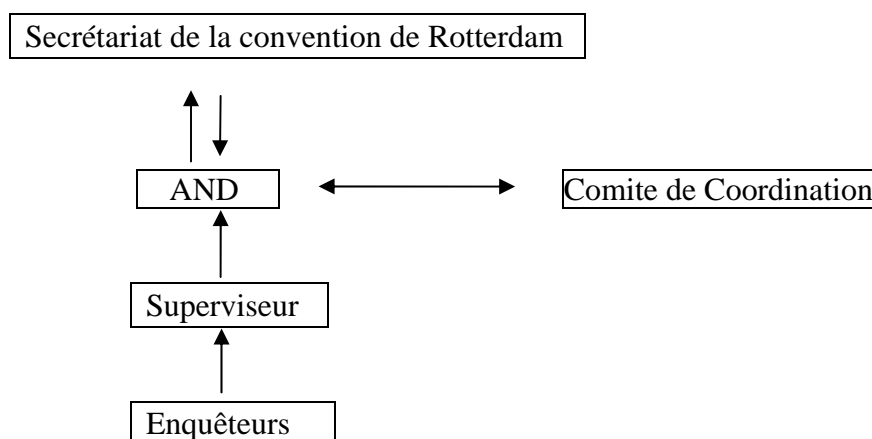
N°	Activités	Responsabilité	Dates prévisionnelles
1	Mise en place du comité de coordination	MINEEF, MINAGRI, MSHP, ONGs	11 mai 2010
2	Formulation de la requête et soumission au secrétariat	AND	17 mai 2010
3	Elaboration et adoption des fiches d'enquêtes	Comité de coordination	30 mai 2010
4	Visite de terrain pour la confirmation des sites et pour l'information des autorités administratives et coutumières et choix des enquêteurs	Comité de coordination	5 juillet 2010
5	Atelier de formation et sensibilisation des enquêteurs impliqués dans la collecte des données	AND, Secrétariat de la convention de Rotterdam	6 juillet 2010
6	Collecte des données	Enquêteurs	7 Juillet- août 2010
7	Traitement des données	Superviseur, AND	Juillet-septembre 2010
8	Rédaction du rapport	AND, Superviseur	octobre 2010
9	Atelier de restitution et de validation des données	AND	octobre 2010
10	Rapport final	AND	octobre 2010

NB : Périodes d'utilisation intense des pesticides dans les champs de coton : juillet - novembre

Système de coordination entre les départements impliqués

Le Secrétariat de la convention de Rotterdam apporte une assistance technique et financière au projet et à ses activités.

- L'état de Côte d'Ivoire facilite la mise en œuvre du projet.
- L'AND coordonne, planifie, organise les activités et rédige les rapports. Elle mobilise et gère les ressources.
- Les membres du comité de coordination assistent l'AND.
- Les enquêteurs sont chargés de la collecte des données.
- Le superviseur coordonne la collecte des données, encadre les enquêteurs, valide les fiches d'enquête, fait des rapports périodiques et soumet le projet de rapport final à l'AND.



Conclusions

- Faciliter la mise à disposition du financement à travers la représentation locale de la FAO
- Renforcer les échanges entre l'AND et le secrétariat de la Convention de Rotterdam
- Etendre le projet à plusieurs régions du pays
- Présenter les résultats à la conférence de parties
- Campagne de sensibilisation au niveau du pays

2.3. Mali

INTRODUCTION

La région de Sikasso est une " agroville " située au cœur de la zone cotonnière du Sud-Mali, zone relativement prospère, mais dont la croissance économique future risque de se heurter au surpeuplement rural, associé à un mode de mise en valeur relativement extensif.

Selon les statistiques de 1996, plus de 80% de la population de Sikasso vivait en milieu rural soit environ 466 000 personnes sur une population totale estimée à 575 000 habitants. Et Plus de 40 à 50 % des pesticides du Mali sont utilisés dans cette zone plus principalement dans la culture du coton.

Ces pesticides sont généralement des organophosphorés mais on y rencontre aussi quelques organochlorés.

Il s'agit entre autres de l'Endosulfan, du Tersène, du Cytofos, du Conquest, du Tenor 500 etc. Les enquêtes sur les cas d'intoxications liés aux pesticides dans certaines zones CMDT au Mali courant mars 2006 dans le cadre du programme d'activités de PAN Mali en appui au programme Africain relatif aux Stocks de Pesticides Obsolètes du Mali ont pu recenser dans la commune de Sikasso environ **20 cas** d'intoxication au niveau de 5 villages visités.

Les causes des intoxications étaient surtout dues à la non ou mauvaise utilisation des EPI. Il faut aussi rappeler que la majorité des intoxications a eu lieu dans les champs pendant les pulvérisations.

Les produits incriminés étaient de l'Endosulfan 500 g/l et du Cyperfos 336 au niveau de Sikasso.

A l'issue de ces constats amers, PAN-Mali avec l'appui de PAN-Africa et PAN-UK a développé un certain nombre d'outils (questionnaires, guide, affiches, messages radio etc.) qui ont été testés avec succès à travers un petit projet pilote. Cependant, le budget alloué n'avait pas permis de réaliser toutes les étapes du monitoring et quelques imperfections avaient été observées ça et là au niveau des questionnaires.

Ainsi, et pour aider à corriger ces lacunes et à réaliser un monitoring complet, le Gouvernement du Mali à travers l'Autorité Nationale Désignée de la Convention de Rotterdam en collaboration avec Pesticide Action Network (PAN) MALI et la participation effective des communautés concernées, tente de mettre en œuvre ce présent projet de monitoring communautaire visant l'application de **l'article 6** de la Convention de Rotterdam sur les PPED. Cet article offre une opportunité aux pays en voie de développement à proposer des formulations de pesticides extrêmement dangereuses qui provoquent des intoxications aux agriculteurs du Mali.

Ce présent projet pourra constituer une alternative viable, en faisant participer les producteurs des deux (2) sexes dans la gestion des pesticides de manière générale.

Il permettra de réduire de manière considérable les dégâts causés par l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse à travers l'information, la sensibilisation, l'éducation, la formation et le développement d'alternatives.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES, RESPONSABILITES ET CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

AND : Finalisation et soumission de la requête

AND : Organisation de l'atelier régional de formation

PAN-Mali/ONG : Identification des superviseurs et enquêteurs

AND/PAN-Mali/Santé/ Agriculture : Développement des outils de la formation

Agriculture /PAN-Mali : Dangers des pesticides/ formulaires

PAN-Mali : Coordination des activités de monitoring

AND/PAN-Mali : Organisation de l'atelier national de restitution, de validation et de plaidoyer

Chronogramme des activités

Activités	Mai				Juin				Juillet				Août				Septembre				Octobre			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
1. Finalisation et transmission de la requête au Secrétariat de la Convention de Rotterdam																								
2. Revue des questionnaires adaptés et autres outils sur le monitoring en langue locale																								
3. Identification des acteurs clés (au niveau de la communauté et des ONG) pouvant participer au monitoring des impacts des pesticides (déplacement sur le site du projet)																								
4. Formation des acteurs identifiés sur les outils du monitoring et la réglementation nationale sur les pesticides (pour les enquêtes de terrain)																								

Activités	Mai				Juin				Juillet				Août				Septembre				Octobre			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
5. Exécution du monitoring des impacts des pesticides sur la santé et l'environnement																								
5.1 Reproduction des guides																								
5.2 Acquisition/ App. Photos num.																								
5.3 Collecte des données (enquêtes) /sensibilisation																								
5.4 Analyse et traitement des données																								
5.5 Suivi/ supervision des enquêtes																								

Activités	Mai				Juin				Juillet				Août				Septembre				Octobre			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
6. Organisation d'un atelier national de restitution des résultats du monitoring, de validation et plaidoyer																								
7. Ressources humaines (superviseurs /enquêteurs)																								
8. Rapport final																								

Recommendations:

- Appuyer la mise en place du Centre anti poison ;
- Appuyer la mise en place d'un système national de toxico vigilance ;
- Elaborer le plan d'action de prévention et de prise en charge des intoxications liées aux produits chimiques ;
- Renforcer la sensibilisation des départements et acteurs impliqués dans la gestion des pesticides sur l'opportunité de protéger les agriculteurs qu'offre l'article 6 de la Convention de Rotterdam ;
- Renforcer la synergie pour la mise en œuvre des Conventions de Rotterdam, Stockholm et Bâle au niveau national dans le cadre de la prise des décisions relatives aux pesticides.

2.4. Togo

I. Contexte

Situé en Afrique de l'Ouest sur la côte du Golfe de Guinée, le Togo couvre une superficie de 56.600 km². Il est limité au Sud par l'Océan Atlantique, au Nord par le Burkina Faso, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Il est localisé entre le 6^{ème} et le 11^{ème} degré de latitude Nord et entre 0 et le 2^{ème} degré de longitude Est.

Le relief du pays est peu accidenté exception faite de la chaîne de l'Atakora qui, le traverse en écharpe du Sud-Ouest au Nord-Est, avec pour point culminant le mont Agou d'une hauteur de 986 m environ.

Son réseau hydrographique comprend deux bassins : le bassin de l'Oti du Nord-Est au Sud-Ouest des Monts du Togo et celui du Mono du Nord-Est au Sud-Est.

Le pays s'ouvre sur l'Océan Atlantique par une côte sableuse et un réseau lagunaire.

Le Togo est subdivisé en deux zones climatiques :

- au Sud, de la côte jusqu'à Atakpamé (Région des Plateaux), le climat est subéquatorial à deux saisons pluvieuses (d'avril à juillet et d'octobre à mi-novembre) et deux saisons sèches (de mi-novembre à mars et d'août à septembre).
- au Nord, existe un climat de type soudanien avec une saison de pluies d'avril à octobre et une saison sèche de novembre à mars.

D'Atakpamé jusqu'à Blitta (Région Centrale), succède un climat subéquatorial de transition caractérisé par deux types de régime dont les précipitations sont fonction croissante de l'altitude : un climat guinéen de plaine avec une précipitation moyenne annuelle de 1000 et 1300 mm environ et un climat guinéen de montagne avec une précipitation moyenne annuelle de 1600 mm.

Le Togo dispose de 36.300 km² de terres arables soit 64 % du territoire national, répartis en 10.200 km² de forêts dont 4.167 km² de forêts classées ; 2.000 km² de pâturages ; 15.000 km² de jachères et 9.100 km² de terres cultivées¹. En 1995, le nombre moyen d'habitants pour 10 ha de terres arables était de 10 et risque de passer à 26 en 2020, si les tendances démographiques actuelles persistaient. La pression sur les terres s'accroît considérablement alors que la charge humaine maximale que peuvent supporter les terres sans risque de dégradation des sols est déjà dépassée dans certaines régions, si l'on considère que le seuil de densité dans les zones rurales est estimé par la FAO à 65-85 personnes rurales/km² de terres arables, soit 0,4 à 0,5 ha de terre cultivée par personne avec 2 ha de jachère pour chaque ha cultivé.

Les méthodes traditionnelles de production agricole (défrichement, abattage d'arbres, brûlis, etc.) et les feux de brousse en particulier sont les facteurs de dégradation de la couverture végétale et de perte de biodiversité.

La population togolaise est estimée à environ 5 500.000 habitants en 2009. Elle était respectivement de 1 443 000 et 2 720 000 habitants, en 1960 et 1981 et a donc plus que triplé en 42 ans. La population potentiellement active représente 48% de la population totale du pays. En ce qui concerne la répartition spatiale de cette dernière, on note que la densité de la population est passée de 34 habitants au km² en 1970 à 86 habitants au km² et la population urbaine représentait 37% de la population totale en 2000 contre 63 % pour la population rurale de la même année.

La population de la région centrale, zone d'étude, est estimée en 2008 à 518056 habitants. Cette population est répartie dans les quatre préfectures que compte la région. La préfecture de Tchaoudjo, bien que petite en étendue (20% de la superficie de la région), est la plus peuplée avec une proportion de 34% de la population de la région. La préfecture la moins peuplée est celle de Tchamba avec 84931 habitants.

La densité de la population varie selon les districts et la moyenne régionale est de 39 habitants au km².

Toutes les ethnies togolaises sont présentes dans la région centrale avec une prédominance des Tem-Cotokoli, Kabyè, Losso, Tchamba, Adélé-Anianga.

La Région Centrale comporte quatre préfectures qui correspondent aux districts sanitaires. Il s'agit des préfectures de Tchaoudjo, de Tchamba, de Sotouboua et de Blitta (confer figure ci-dessous). On dénombre près d'une quarantaine de cantons regroupant près de huit cents (800) villages. Le chef lieu de la Région est la ville de Sokodé dans la préfecture de Tchaoudjo située à environ 300 Km de la ville de Lomé.

Les préfectures sont dirigées par les Préfets qui sont les représentants du pouvoir central. Ils sont aidés par un conseil composé des délégués spéciaux de préfecture. La chefferie traditionnelle garde sa valeur de gardien des US et coutume. Les cantons sont sous la direction des chefs cantons et les villages sont sous l'autorité des chefs villages. Chaque préfecture dispose d'une organisation communale dirigée par des délégués spéciaux de la ville. D'autre part il existe dans les villages des organisations de gestion comme les Comités Villageois de Développement (CVD) et Comité de gestion (COGES) pour la santé et des organisations de production comme les groupements agricoles.



Figure : Carte de la Région Centrale

La Région Centrale comporte des écoles primaires (publiques, privées et confessionnelles), des collèges, lycées, écoles de formation professionnelle, écoles coraniques. Le secteur informel contribue aussi à la formation des jeunes.

L'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat constituent les principales activités économiques de la Région Centrale. L'agriculture est l'activité économique prédominante et occupe le 3/4 de la population totale ; elle est suivie du commerce dont les échanges commerciaux se font principalement dans les marchés.

Les cultures vivrières sont le maïs, sorgho, l'igname, le manioc, le niébé et le mil. Les cultures de rentes sont le coton, le café/cacao et l'arachide.

Les principales villes de la région (Sokodé, Sotouboua, Blitta) sont situées sur la nationale n° 1 avec des points d'escale des transporteurs routiers. La ville de Sokodé constitue, de part sa situation géographique un carrefour d'échanges et de transactions commerciales.

II. Justification

De part le passé, les produits chimiques en général et les pesticides en particulier interdits dans les pays industrialisés continuaient d'être utilisés dans les pays en développement où la réglementation est absente ou faiblement appliquée. Cette situation a été aggravée par le développement du circuit informel et l'utilisation abusive des pesticides. Cet état de fait a occasionné des conséquences graves sur la santé humaine et l'environnement.

Ces défis majeurs de l'heure ont conduit la FAO à élaborer un code de bonne conduite en matière d'utilisation des pesticides. Ce code a servi de base à la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant en l'occurrence la Convention de Rotterdam en 1998 que le

Togo a ratifié en juin 2004. L'article 6 de cette Convention offre une opportunité aux pays en développement et ceux à économie en transition à identifier et proposer des préparations pesticides extrêmement dangereuses aux fins de leur inscription éventuelle à l'annexe 3 de ladite Convention.

Depuis son ascension à la souveraineté internationale, le Togo a fait de la politique agricole son pilier de développement. Cette politique agricole a été axée sur la promotion et la production des cultures industrielles en vue d'une amélioration des conditions socio-économiques des populations. La modernisation de l'agriculture a engendré un emploi massif d'intrants chimiques notamment les engrais minéraux et pesticides de synthèse avec toutes les conséquences néfastes sur la santé humaine et les ressources naturelles telles les sols, l'eau, la flore et la faune.

De part ses caractéristiques climatiques (zone de transition entre le sud humide et le nord sec), la Région Centrale est un meetings-plot agricole au Togo où se rencontrent toutes sortes d'activités agricoles à savoir les cultures de rentes (café-cacao, coton, arachide), les cultures vivrières (maïs, sorgho, mil, niébé), le maraîchage, les fruitiers, l'élevage et la pêche. Ce qui, logiquement, fait appel à l'utilisation intensive d'intrants chimiques notamment les pesticides en vue d'accroître la productivité donnant ainsi lieu au développement des circuits informels de distribution de pesticides et à la vente des formulations interdites ou non homologués. Il est constaté par ailleurs que les pesticides destinés au traitement des cultures de rente, plus persistants et toxiques, font également objet d'utilisation sur les cultures vivrières et maraîchères destinées à la consommation des populations.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que ceux qui en font usage ignorent pour la plupart les règles de bonnes conduites agricole et environnementale et les risques encourus lors des utilisations non appropriées. En effet, la population de cette zone est dans sa majorité analphabète ignorant les prescriptions d'utilisation correctes des pesticides. Il en résulte des situations comme le non respect des doses, les utilisations à proximité des écosystèmes fragiles, le non respect des périodes de traitement et les délais de carence, des utilisations déviées, le manque d'équipement de protection individuelle, l'usage des pesticides chimiques pour la pêche, etc. Il s'en suit donc des accidents sanitaires et des dégâts environnementaux graves.

Cependant, il n'existe pas de données cohérentes et précises sur les impacts sociaux, sanitaires et environnementaux permettant d'inciter et d'orienter la mise en place des réglementations adéquates en faveur de leur bonne gestion.

C'est dans ce contexte que le présent projet est initié afin de permettre au Togo de faire un diagnostic pilote dans la région centrale afin d'identifier les pesticides qui posent des problèmes de santé et d'environnement dans les conditions où ils sont utilisés.

III. OBJECTIFS DU PROJET

III.1 Objectif global : Contribuer à la promotion de la santé des communautés et à la protection de leur environnement par l'institution d'un système local d'auto surveillance des pesticides.

III.2 Objectifs spécifiques

1. Disposer des données fiables sur les pesticides qui posent des problèmes de santé et/ou d'environnement dans les conditions de leur utilisation ;
2. Renforcer les capacités des acteurs (communautés locales, ANDs et autres parties prenantes) sur les techniques de monitoring des pesticides et la convention de Rotterdam ;
3. Sensibiliser sur les dangers liés à l'usage des formulations de pesticides dangereuses et promouvoir les alternatives écologiques disponibles ;
4. Promouvoir la réglementation sur les pesticides qui posent des problèmes de santé et d'environnement (interdiction d'utilisation et de commercialisation au Togo et demande d'inscription dans la liste PIC par le Togo).

IV. Résultats attendus du projet

Les résultats suivants sont attendus :

- Données fiables et cohérentes des impacts négatifs sur la santé et l'environnement dans la région centrale des formulations pesticides dangereuses sont disponibles et publiées;
- Capacités des acteurs sont renforcées;
- Dispositif d'auto surveillance des pesticides sont mises en place dans chaque préfecture de la région centrale ;
- Acteurs locaux de la gestion des pesticides connaissent les dangers liés à l'usage des formulations de pesticides dangereuses et les alternatives écologiques disponibles sont promues dans la zone ;
- Réglementation nationale sur les préparations pesticides dangereuses existe et est opérationnelle;
- Propositions de préparations pesticides extrêmement dangereuses sont transmises au secrétariat de la convention.

V. DETAILS DES ACTIVITES ET RESULTATS ATTENDUS

Résultat attendu 1: Données fiables et cohérentes des impacts négatifs sur la santé et l'environnement dans la région centrale des formulations pesticides dangereuses sont disponibles et publiées

Activité 1.1: Finalisation et soumission de la requête.

Activité 1.2: Elaboration des termes de référence et des outils de formation des enquêteurs.

Activité 1.3 : Exploration de la zone d'enquête et identification des enquêteurs dans les 4 préfectures.

Activité 1.4: Formation des enquêteurs sur les outils de collecte de données par un atelier de formation.

Activité 1.5: Réalisation de l'enquête (collecte et traitement des données).

Activité 1.6: Rédaction du rapport de l'enquête.

Activité 1.7: Validation des résultats des enquêtes par un atelier national.

Activité 1.8 : Diffusion sur les média des données obtenues.

Résultat attendu 2 : Capacités des acteurs sont renforcées

Activité 2.1: Mise en place d'un comité national multisectoriel de gestion des préparations de pesticides extrêmement dangereuses.

Activité 2.2: Formation continue des membres du national multisectoriel de gestion des préparations de pesticides extrêmement dangereuses.

Activité 2.3: Sensibilisation des membres du comité et la communauté locale en vue de leur implication à tout le processus de mise en œuvre du projet.

Résultat attendu 3 : Dispositifs d'auto surveillance des pesticides sont mises en place dans chaque préfecture de la région centrale

Activité 3.1: formation des acteurs locaux à l'élaboration et à l'utilisation des outils de collecte de données et autres documents du projet.

Activité 3.2: Mobilisation d'un nombre important des acteurs locaux aux activités de renforcement de capacités et de sensibilisation.

Activité 3.3 : Mise en place des comités locaux d'auto-surveillance et appui à leur opérationnalisation.

Activité 3.4: Sensibilisation sur l'importance des groupements d'agriculteurs et de maraîchers.

Résultat attendu 4 : Acteurs locaux de la gestion des pesticides connaissent les dangers liés à l'usage des formulations de pesticides dangereuses et les alternatives écologiques disponibles sont promues dans la zone

Activité 4.1: Organisation des séances d'information publiques sur les bonnes pratiques agricoles et les dangers liés aux utilisations abusives des formulations de pesticides dangereuses et des interventions en langues locales dans les radios communautaires.

Activité 4.2: Réalisation et diffusion des affiches de communication sur les dangers des formulations de pesticides dangereuses.

Activité 4.3: Mise à disposition des agriculteurs et maraîchers la liste des pesticides autorisés/homologués et des distributeurs agréés.

Activité 4.4: identification des méthodes endogènes de lutte contre les organismes nuisibles.

Activité 4.5: Organisation des séances de sensibilisation sur les méthodes endogènes de lutte contre les nuisibles.

Activité 4.6: Organisation des séances de sensibilisation par préfecture au profit des agriculteurs et maraîchers sur l'utilisation du compost et des biopesticides.

Activité 4.7: Appui aux groupements locaux à la mise sur pied d'un système de contrôle et au suivi.

Résultat attendu 5 : Réglementation nationale sur les préparations pesticides dangereuses existe et est opérationnelle

Activité 5.1: Elaboration d'une déclaration de plaidoyer et de sensibilisation à l'attention de L'Assemblée National, de la Primature, des Ministres en charge de l'Agriculture, la Santé et de

L'Environnement et tous autres Institutions concernées.

Activité 5.2: Transmission de la déclaration de plaidoyer aux institutions concernées.

Activité 5.3: Organisation d'une émission-débat télévisée sur les problèmes de santé et d'environnement que posent certaines formulations pesticides dangereuses.

Activité 5.4: Suivi du plaidoyer jusqu'à la prise d'une décision.

Résultat attendu 6 : Propositions de préparations pesticides extrêmement dangereuses sont transmises au secrétariat de la convention

Activité 6.1: Préparation des formulaires de propositions des préparations pesticides identifiées extrêmement dangereuses.

Activité 6.2: Transmission de la (des) proposition(s) au secrétariat de la Convention de Rotterdam.

VI. Méthodologie

VI.1 Matériel

Outils de collecte de données :

- Fiches/ formulaire /questionnaires ;
- Caméras.

L'Outils du Monitoring communautaire des impacts des pesticides (CPAM, CPAK) seront exploités pour la confession des Fiches/ formulaire /questionnaires.

Tacitement de données

- Ordinateurs ;
- Logiciels Excel, Word.

VI.2 Méthode

Actions de terrain

- Diagnostic de terrain (exploration de la zone, indentification des enquêteurs, information de la population et autorités locales,...) ;
- Planification par objectifs des activités avec les associations locales et l'équipe du projet ;
- Formation par sur les outils;
- Pré-test et validation des outils ;
- Interviews/Enquêtes à l'aide des Fiches/ formulaire /questionnaires
- Collecte et traitement de données ;
- Investigation médicale ;
- Auto surveillance ;
- Implication constante, Feedback et Consultation avec la communauté.

Recherche et documentation

- Revue documentaire ;
- Visite des sites web ;
- Elaboration des termes de références et des fiches d'enquêtes ;
- Validation des documents de formations par les parties prenantes ;
- Documentation des observations ;
- Analyse des cas d'intoxications ;
- Diffusion des résultats et utilisation dans le cadre du monitoring communautaire des pesticides.

Fonctionnement de l'équipe projet

- Renforcement continu des capacités des différents membres du projet dans les domaines de compétences qui leur sont nécessaires (animation de réunion, techniques de monitoring, impacts des pesticides sur la santé et sur l'environnement, etc.) ;
- Planification des tâches et mise en place d'un système de suivi évaluation permanent ;
- Diffusion permanente des informations via des réunions périodiques et permanentes de l'équipe.

Evaluation des activités du projet

- Une évaluation journalière et permanente du projet sera faite pour identifier les points forts et les points à améliorer avant la activité suivante;
- Une évaluation mensuelle permet à l'équipe de faire le point sur les activités du mois, d'en tirer le bilan provisoire et déclencher la programmation de toutes les activités du mois à venir ;
- L'évaluation finale consistera à l'élaboration des rapports technique et financier et à l'analyse des impacts du projet.

VII. Groupes cibles

Les groupes cibles du projet sont :

- Les producteurs du coton, du café/cacao, du niébé, les maraîchers;
- Les distributeurs des pesticides;
- Les marchés ruraux;
- Les Comités Villageois de Développement (CVD) dans la zone du projet ;
- Les Organisations Paysannes (OP) et les Organisations Communautaires de Base (OCB) ;
- Les médias ruraux (radios communautaires, presses écrites)
- Les services techniques décentralisés de l'Etat concernés par la gestion des pesticides dans les communautés de base ;
- Les ONGs ;
- Les décideurs, leaders d'opinion, les religieux.

VIII. Calendrier d'exécution et responsabilités

N°	Activités	Acteurs		Périodes
		Responsable	Participants	
1	Finalisation de la requête	AND	Comité provisoire sur les PPED, ANCE	du 8-22 mai 2010
2	Soumission de la requête	AND		du 22-28 mai 2010
3	Mise en place du comité national sur les PPED	Ministre de l'Environnement	AND	du 8-28 mai 2010
4	Préparation des termes de référence et des outils de formation	ANCE	AND, Comité national sur les PPED	du 2-5 juin 2010
5	validation des termes de référence et des outils de formation	AND	Comité national sur les PPED, ANCE,	du 7-12 juin 2010
6	Exploration de la zone d'enquête	ANCE	AND, Comité national sur les PPED	du 15-22 juin 2010
7	Identification des enquêteurs dans les 4 préfectures	ANCE	AND, Comité national sur les PPED	du 9-26 juillet 2010
8	Atelier régional de Formation et de sensibilisation	AND	ANCE, Comité national sur les PPED,	17 août 2010
9	Collecte et traitement des données,	ANCE	Enquêteurs locaux	du 30 août au 16 octobre 2010
10	Rédaction du rapport de l'enquête	ANCE	Enquêteurs locaux	du 16 au 30 octobre 2010
11	Atelier national de validation du Rapport	AND	ANCE, Comité national sur les PPED	30 novembre 2010
12	Proposition de PPED au secrétariat	AND	Comité national sur les PPED	1-15 décembre 2010
13	Emission débat-télévisée sur la télévision togolaise	AND	ANCE, Comité national sur les PPED, décideurs, Communauté à la base	5-10 décembre 2010
14	Plaidoyer auprès des autorités pour une prise de décision à partir	Comité national sur les PPED	AND, ANCE	décembre 2010
15	Organisation des séances d'information publiques dans les 4 préfectures de la région centrale sur les Bonnes pratiques agricoles et les dangers liés aux utilisations abusives des formulations de pesticides dangereuses et des interventions en	AND	ANCE, Comité national sur les PPED, décideurs locaux, Communautés locales,	janvier 2011

	langues locales dans les radios communautaires			
16	Institution des comités locaux de suivi et appui dans la mise en œuvre des connaissances acquises	AND	ANCE, Comité national sur les PPED, décideurs locaux, Communautés locales, ANC	janvier 2011
17	Réalisation et diffusion des affiches de communication sur les dangers des formulations de pesticides dangereuses	AND	ANCE, Comité national sur les PPED, décideurs locaux, Communautés locales, ANC	décembre 2010- janvier 2011
18	suivi/évaluation des activités	AND	Comité national sur les PPED	mai 2010- janvier 2011

IX. Cadre logique d'intervention

	Logique d'intervention	Indicateurs de Performance	Moyens de vérifications	Hypothèses/ contraintes
Objectif général	Contribuer à la promotion de la santé des communautés et à la protection de l'environnement par l'institution d'un système local d'auto surveillance des pesticides	- Pourcentage des accidents de santé liés aux pesticides - Réduction des problèmes environnementaux dus aux pesticides	- Rapport d'activité - Rapport des centres de santé - Statistiques nationales et locales - Rapport sectoriels d'enquêtes de terrain	-Disponibilité financière -Volonté politique -Adhésion des communautés
Objectifs Spécifiques	1. Disposer des données fiables sur les pesticides qui posent des problèmes de santé et/ou d'environnement dans les conditions de leur utilisation	- Disponibilité et circulation d'informations précises sur les cas d'intoxications, de décès, de pollution, etc.	- Rapport d'activité - Statistiques nationales et locales - Publications dans les médias locaux - Rapport sectoriels d'enquêtes de terrain	Adhésion des communautés
	2. Renforcer les capacités des acteurs (communautés locales, ANDs et autres parties prenantes) sur les techniques de monitoring des pesticides et la convention de Rotterdam	- Nombre de personnes formées - Niveau de maîtrise des outils de collecte de données par les communautés locales - Ampleur des problèmes de santé et d'environnement -Existence de proposition PPED	- Rapport d'activité - Statistiques nationales et locales - Circulaires PIC, - Enquête sur le terrain	Moyens matériels et financiers insuffisants

	3. Sensibiliser sur les dangers liés à l'usage des formulations de pesticides dangereuses les et promouvoir les alternatives écologiques disponibles,	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances de sensibilisation - Nombre de localités touchées - Emploi des formulations homologuées/autorisées - Nature des pratiques de lutte 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités - Enquête sur le terrain 	Moyens matériels et financiers insuffisants
	4. Promouvoir la réglementation sur les pesticides qui posent les problèmes de santé et d'environnement (interdiction d'utilisation et de commercialisation au Togo et demande d'inscription dans la liste PIC par le Togo)	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de textes réglementaires, - Absence des formulations non autorisées sur le marché togolais, 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité - Statistiques nationales et locales - Textes réglementaires publiés dans le Journal Officiel - Circulaires PIC 	Lourdeurs administratives
Résultats attendus	Résultat attendu 1: Données fiables et cohérentes des impacts négatifs sur la santé et l'environnement dans la région centrale des formulations pesticides dangereuses sont disponibles et publiées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de publications dans les revues scientifiques - Nombre de reportage radio et télévisées - Nombre de publications dans les journaux (Togo presse, journaux locaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités - Enquête sur le terrain 	Disponibilité financière et matérielle - Volonté politique - Adhésion des communautés
	Résultat attendu 2 : Capacités des acteurs sont renforcées;	<ul style="list-style-type: none"> - Existence décision prise - Niveau de maîtrise des outils de collecte de données par les communautés locales - Existence de proposition PPED 	<ul style="list-style-type: none"> - journal de publication textes réglementaires - Rapport d'activités - Enquête sur le terrain 	Moyens matériels et financiers insuffisants
	Résultat attendu 3 : Dispositif d'auto surveillance des pesticides sont mises en place dans chaque préfecture de la région centrale	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de maîtrise des outils de collecte de données par les communautés locales - Existence d'une équipe locale, opérationnelle d'auto surveillance des pesticides dans chaque préfecture de la région centrale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités - Enquête sur le terrain 	Moyens matériels et financiers insuffisants

Résultat attendu 4 : Acteurs locaux de la gestion des pesticides connaissent les dangers liés à l'usage des formulations de pesticides dangereuses et les alternatives écologiques disponibles sont promues dans la zone	- Emploi des formulations homologuées/autorisées - Nature des pratiques de lutte	-Rapport sectoriels d'activités - Enquête sur le terrain	Moyens matériels et financiers insuffisants
Résultat attendu 5 : Réglementation nationale sur les préparations pesticides dangereuses existe et est opérationnelle	- Existence de textes réglementaires, - Réduction des formulations non autorisées sur le marché togolais,	- Rapport d'activités - Enquête sur le terrain	Lourdeurs administratives
Résultat attendu 6: Propositions de préparations pesticides extrêmement dangereuses sont transmises au secrétariat de la convention.	Existence d'au moins une proposition PPED	-Circulaires PIC - Rapport d'activités	

X. équipe du projet

L'équipe du projet sera composé de :

- Coordination générale du projet : AND
- Pilotage du projet : Comité national sur les PPED
- Supervision des activités de collecte : Alliance Nationale des Consommateurs et l'Environnement (ANCE-Togo)
- Enquête : Enquêteurs locaux (Comités de Développement Villageois (CVD), Comité de gestion (COGES) pour la santé, Organisations de production agricole, Etudiants, Personnel de santé, Personnel d'environnement, Sociologues, Agents des actions sociales, Personnel d'agriculture)

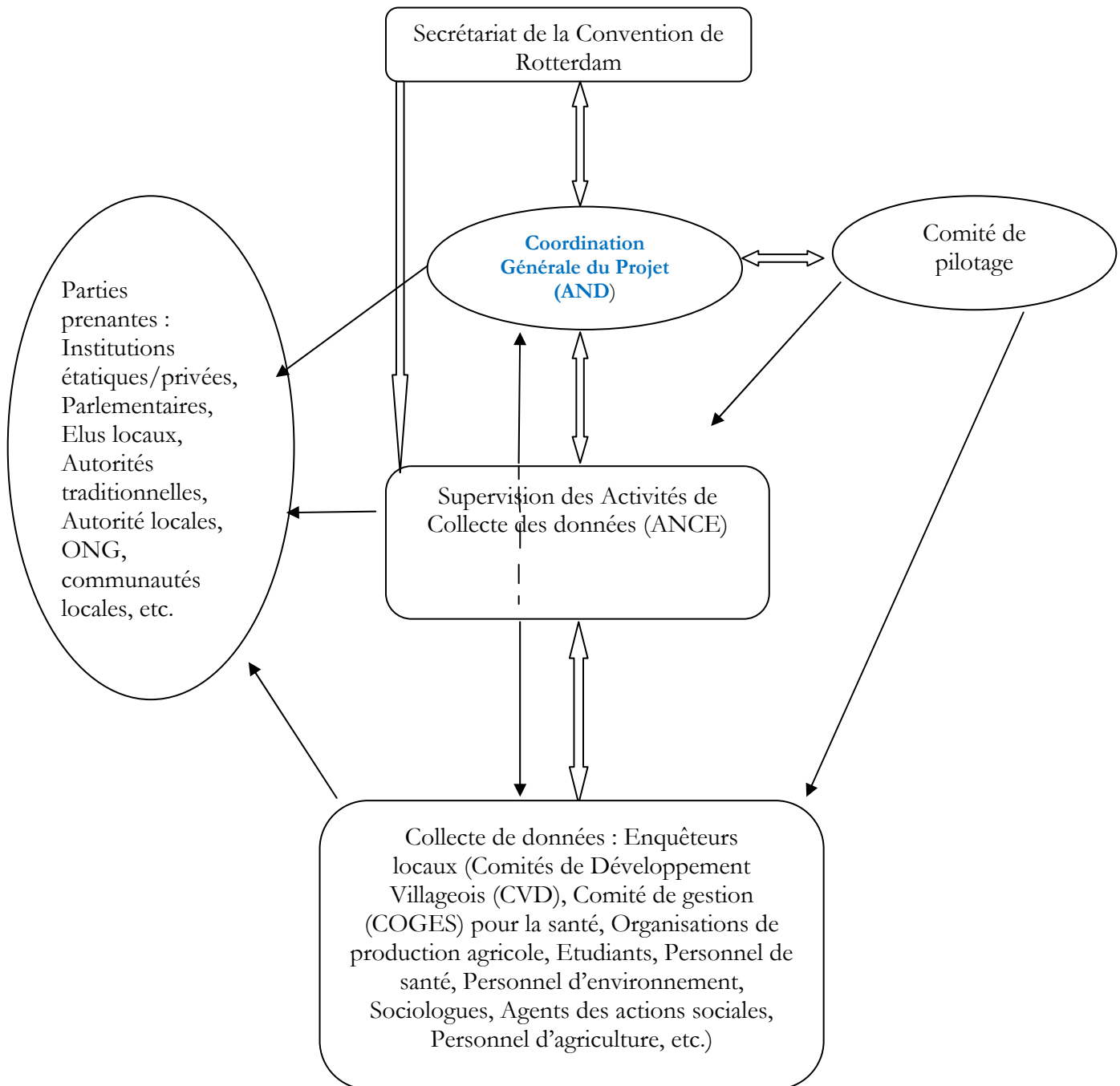
Il y aura 3 enquêteurs par préfecture, soient 12 enquêteurs. Les enquêteurs seront encadrés par des superviseurs (un (01) par préfecture), soient 4 superviseurs.

XI. Parties prenantes

- Direction de l'Environnement ;
- Centre de santé publics/privés;
- Comité des Produits Phytopharmaceutiques ;
- Division de l'Information des Statistiques des Etudes et Recherches(DISER) ;
- Institut de Conseil et d'Appui Technique(ICAT) (Direction Générale, Directions de Délégations Régionales et Agences) ;
- Institut Togolais de Recherches Agronomique(ITRA) ;
- Direction de la Protection des Végétaux(DPV) ;
- Nouvelle Société Cotonnière du Togo(NSCT) ;
- Direction Régionale et Préfectorale agriculture et santé et Environnement ;
- Université (FDS, ESA, ESTBA, FMMP) ;

- La Direction Régionale du Commerce des Centrale ;
- Association des Fournisseurs d’Intrants du Togo (AFITO) ;
- ONG ;
- Agriculteurs ;
- Leaders d’opinion ;
- Décideurs ;
- Etc.

XII. Structure organisationnelle du projet



Légende :

- ↔ Relation de collaboration très forte : obligation d'information et de compte rendu, suivi et contrôle.
- Relation de collaboration moyenne : obligation d'information et de compte rendu; suivi et contrôle.
- Informations, suivi et contrôle.

XIII. SUIVI/EVALUATION DU PROJET

Ateliers de formation, il sera établit une fiche d'auto évaluation. L'évaluation permet de faire des ajustements aux fins d'amélioration.

Production des rapports d'activités, il sera produit au total un rapport d'enquête, un rapport moral sur la mise en œuvre du projet et un rapport financier final du projet.

3. Annexes

3.1 Annexe 1 : Note Conceptuelle de l'atelier:

Généralités:

L'article 6 de la Convention décrit la procédure de proposition des Préparations Pesticides Extrêmement dangereuses (PPED) causant des problèmes dans les conditions de leur utilisation dans un pays.

Cette procédure a été développée suite au constat que certaines formulations pesticides ne peuvent être utilisées sans danger dans les conditions de leur utilisation dans les pays en développement ou dans les pays à économie en transition. Pour la proposition de telles formulations pesticides extrêmement dangereuses, les pays peuvent faire appel à l'expertise technique de toute source. Des formulaires ont été développés par le secrétariat pour faciliter la collecte et le rapport des accidents liés à la santé de l'homme ou à l'environnement. Ces formulaires ont été utilisés dans des ateliers de formation nationaux et sous-régionaux et sont largement distribués dans les pays à travers le réseau des Autorités Nationales Désignées (ANDs) ainsi que les programmes de la FAO et de l'OMS.

Malgré la fréquence des accidents d'empoisonnement, le fait que ce problème est largement reconnu par beaucoup de pays, et aussi les efforts de sensibilisation du secrétariat sur l'usage des formulaires, seulement une seule proposition a été soumise depuis l'adoption du texte de la Convention en Septembre 1998. Les raisons du faible niveau de mise en oeuvre de cet aspect de la Convention sont complexes incluant des facteurs politiques et pratiques.

Concernant l'aspect pratique, un nombre important des pays membres ont indiqué dans leur plan national le besoin d'une assistance pour la gestion des intoxications liées aux pesticides. Il n'existe pas toujours des moyens systématiques pour la collecte des informations et ceux qui détiennent ces informations n'ont pas de lien de contact avec les Autorités Nationales Désignées.

Le secrétariat de la Convention de Rotterdam a acquis de l'expérience en travaillant avec les Autorités Nationales Désignées du Ghana, de la Tanzanie et du Togo. Le secrétariat, en coopération avec l'OMS et des ONGs internationales et locales, a initié des activités pour la période 2009 à 2011. Dans le cadre de son programme d'assistance technique, le secrétariat mettra en oeuvre des activités spécifiques relatives aux problèmes des formulations pesticides extrêmement dangereuses. Ces activités créeront des liens entre les Autorités Nationales Désignées et les autorités en charge du suivi sanitaire.

L'objectif sera de développer et de mettre en oeuvre une stratégie pour diagnostiquer les empoisonnements, rapporter les cas d'intoxication due aux pesticides, collecter les données et les communiquer aux autorités compétentes.

Un nombre considérable de pays dispose d'un plan national de mise en oeuvre de la Convention de Rotterdam. L'un des éléments clés et la priorité de ces plans nationaux est l'aspect empoisonnement lié aux pesticides. Ces plans ont identifié les étapes concrètes pour la mise en place et en oeuvre du système national de suivi et de reportage des empoisonnements liés aux pesticides dans le pays.

Les activités mentionnées sont la distribution des formulaires, le développement d'un nouveau matériel pour les campagnes de sensibilisation, ainsi que l'adaptation du matériel existant et aussi les principaux intervenants ont été identifiés.

Objectif:

L'objectif général est de développer une stratégie pour la mise en place d'un mécanisme pour la collecte et l'utilisation des informations relatives à la santé résultant de l'usage des formulations pesticides extrêmement dangereuses dans les conditions de leur utilisation dans le pays.

Principaux acteurs:

Les Autorités Nationales Désignées de la Convention de Rotterdam, en étroite collaboration et coordination avec les représentants des Ministères concernés, les ONGs, les agriculteurs et les coopératives paysannes et les représentants des OIGs (OMS), constitueront les principaux intervenants dans le reportage des effets des pesticides sur la santé.

Les Fonctionnaires Régionaux de la FAO et les représentants du secrétariat de la Convention de Rotterdam auront le rôle principal dans la préparation des activités nationales et la supervision de la mise en œuvre.

L'approche:

Les Autorités Nationales Désignées (ANDs), en collaboration avec le secrétariat de la Convention de Rotterdam planifieront et organiseront un séminaire sur le développement d'un programme national sur le reportage des empoisonnements, impliquant les représentants des Ministères concernés, ONGs et OIGs. L'AND assurera la préparation en collaboration avec les principaux acteurs.

Etant donné l'expérience technique limitée de la FAO et du PNUE dans ce domaine, l'implication des partenaires est cruciale pour le succès de cette activité. Les partenaires seront les ONGs locales, les entités régionales comme le CILSS, PAHO, Office Régional du PAN

L'AND, en étroite coopération avec les principaux acteurs, collectera les informations utiles et préparera une documentation générale nécessaire pour le séminaire et pour le développement et la mise en œuvre de la stratégie.

Les participants identifieront les régions de collecte de données, développeront les outils et la méthodologie de collecte et de rapport, définiront la structure et le processus de rapport, et prépareront la mise en œuvre du plan.

L'outil de collecte de données (Formulaires de rapport et les instructions) indiquera les informations qui peuvent être utilisées pour le rapport des accidents liés à l'usage des pesticides dangereux dans les conditions d'utilisation.

En futur, pour faciliter le processus de conception des outils de collecte et de la méthodologie, le secrétariat introduira une boîte à outils (kit de ressources). La documentation de la boîte à outils, basée sur l'expérience précédente de travail avec les partenaires, fournira une base pour la rencontre et tracera les aspects à étudier (exp. guide pour la sélection des zones à suivre, renforcement des liens entre les ANDs, les partenaires, groupe d'utilisateurs, producteurs etc.). La révision de la boîte à outils durant la première rencontre permettra son adaptation aux conditions locales et constituera un résultat important. Les formulaires de rapport et ses instructions préparés par le secrétariat, ses versions dans d'autres langues, ainsi que d'autres instruments de suivi et de collecte développés dans d'autres régions seront annexés à la boîte à outils.

L'AND en étroite collaboration avec les représentants des autres acteurs, préparera la phase de mise en oeuvre sur le terrain qui consiste à la constitution d'un groupe de travail avec les principaux partenaires, à la formation du personnel de terrain sur l'identification des cas d'empoisonnement et son reportage. L'AND coordonnera la mise en oeuvre du plan de collecte de données. La phase de mise en oeuvre sur le terrain se limitera à une formation initiale et à la collecte de données pendant une seule saison. La phase de collecte des données sera accompagnée par une campagne de sensibilisation sur le terrain.

Les résultats et conclusions de la phase de collecte des données seront présentés par les principaux intervenants dans un second atelier national. Les informations collectées seront communiquées aux autorités nationales compétentes voire aux forums internationaux concernés par l'impact des pesticides sur la santé.

Résultats attendus:

Le lien établi entre l'AND et les autres principaux ministères permettra de déterminer la région d'intervention pour la collecte des données.

Ils adapteront ou développeront les outils de collecte de données et définiront le système de collecte et de reportage.

La formation du personnel de terrain et du personnel médical est préparée et réalisée. Le plan de collecte de données est préparé et mis en oeuvre.

Les informations collectées seront utilisées pour influencer le dispositif national de réglementation des pesticides et les forums internationaux. Il sera distribué aux autorités nationales avec la possibilité de concerner la Convention de Rotterdam, ou à d'autres organismes tels que SAICM, PAHO, ou OMS.

Cette activité aidera les pays à identifier leurs besoins pour la collecte de données et les problèmes potentiels pour le suivi et le reportage. Sur la base des besoins identifiés, et dans le but d'assurer la durabilité de cette activité, le pays pourra faire des propositions pour les actions futures, incluant la formation du personnel pour sa soumission aux partenaires comme l'OMS, PAHO, FAO ou ONGs comme PAN, ou à travers des requêtes de financement SAICM ou sur les programmes FAO de terrain.

Un rapport consolidé des activités et des résultats sera soumis au secrétariat de la Convention de Rotterdam et pour information aux autres autorités nationales.

Pays:

Pour l'identification des pays, un nombre de critères est pris en considération, parmi d'autres : pays ayant indiqué dans le plan national, le besoin d'une assistance externe pour les PPED, expression d'intérêt de l'AND à y participer activement, activités similaires en cours des partenaires comme OMS ou le PAN, appui possible d'autres programmes comme le programme national de lutte intégrée GIPD, information sur le niveau des empoisonnements et existence de rapport sur des incidents liés aux pesticides, et la probabilité de l'importance des effets de cette activité pour le pays.

Visite sur terrain

Une visite de la zone du projet monitoring communautaire des pesticides sera organisée afin que le Secrétariat rencontre les différents groupes ayant participé à la phase de collecte de données. Le but est de discuter tous les éléments clés qui font la base de ce programme, identifier les contraintes, et les prochaines démarches au niveau national.

Termes de discussion:

- le but du programme et le déroulement des phases différentes;
- les instruments qui ont été mis à disposition pour la collecte de données, compréhensibles? Difficiles à utiliser?
- les groupes participants, est-ce qu'ils sont bien représentés?
- les attentes pour le futur, est-ce que il y a eu une meilleure sensibilisation au problème?
- résultats acquis
- contraintes du programme, idées, suggestions et recommandations

3.2. Annexe 2 : Ordre du jour

Mercredi 5 mai

	Enregistrement des participants	
8:30 - 9:00	Bénin Côte d'Ivoire Mali Togo	
	Session 1 Ouverture des travaux de l'atelier	
9:00 - 10 :15	Discours d'ouverture du Représentant du Gouvernement du Togo Allocution du Représentant de la FAO Allocution du Représentant de L'OMS	
10:15-10:45	Pause - Café	
	Session 2 Introduction à la Convention de Rotterdam et l'article 6	
	<i>Cette session a pour but d'introduire les éléments principaux de la Convention de Rotterdam et ses avantages en focalisant en particulier sur l'article 6 relatif aux Préparations Pesticides Extrêmement Dangereuses (PPED). Elle présente le contexte des effets néfastes des pesticides sur la santé humaine</i>	
10:45 – 12:45	Présentation du déroulement et des objectifs de l'atelier - Adoption de l'ordre du jour	<i>Secrétariat</i>
	La Convention de Rotterdam, éléments clés et l'article 6	<i>Secrétariat</i>
	Historique du programme PPED	<i>Secrétariat</i>
	Article 6: informations requises et procédure pour proposer une PPED en base à la Convention de Rotterdam	<i>Secrétariat</i>
	Discussion	
12:45-14 :00	Déjeuner	
	Session 3 Expériences des pays sur la collecte de données	
	<i>Dans cette session il sera possible de partager l'expérience du Togo sur la collecte des données d'intoxication des agriculteurs suite à l'utilisation des pesticides. On discutera sur les leçons tirées par cette expérience, possibles amendements de la procédure et prochaines étapes futures pour le Togo et les autres pays participants</i>	
14 :00 – 14:45	L'expérience du Togo: la collecte de données, l'exposition des agriculteurs et les leçons tirée	<i>AND du Togo/ONG ANCE</i>
14 :45 – 15:30	L'expérience du Maroc : la collecte de	<i>Dr Rhalem (CAP du Maroc)</i>

données, l'exposition des agriculteurs et les leçons tirées

15 :30 – 16 :00 Pause-café

16 :00 – 16 :30 Monitoring communautaire de l'impact des pesticides sur la santé et l'environnement: cas de la commune rurale de Baguineda, Mali. M.Yacouba DIARRA, coordinateur PAN Mali

16 :30 – 17 :30 Discussion

- Qui sont les acteurs principaux dans cette activité ?
- Quels critères à appliquer pour identifier la zone pilote pour le projet ?
- Quelles sont les méthodologies les plus efficaces pour ce type de collecte de données?
- Quelle est la période meilleure de l'année pour la collecte de données ?
- etc.

Jeudi 6 mai

Session 4 Sources pour la collecte de données, pour les méthodologies et les différents outils

Cette session tentera d'identifier toutes les éventuelles sources d'information disponibles au niveau national concernant l'exposition des agriculteurs aux pesticides dangereux. Elle introduit les moyens à mettre à disposition pour la collecte et l'analyse, l'utilisation de ces données dans le cadre de l'article 6 en utilisant les mécanismes nationaux.

9 :00 – 10 :30 Les sources de données sur l'exposition aux pesticides et les méthodologies pour la collecte de données *Secrétariat*
Le système de gestion des données d'intoxication de l'OMS (INTOX) comme outil de collecte et d'analyse des données *OMS Dr Rhalem (CAP du Maroc)*
Discussion

10 :30 – 11 :00 Pause-café

11 :00 – 11 :45 Les mécanismes nationaux pour l'utilisation de données et la préparation d'une proposition de PPED en base à la Convention de Rotterdam

- Des sources de l'information aux AND: la procédure à suivre
- Autorisation, la coordination et définition des responsabilités pour la collecte de données fiables et précises

Discussion

11 :45 – 12 :15 Elaboration du plan d'action: introduction *Secrétariat*

12 :15 – 13 :30 Déjeuner

**Session 5 Le cadre du travail dans un programme de la collecte de données :
éléments principaux (groupes de travail)**

Les participants se diviseront en groupes nationaux en utilisant comme support le matériel distribué ils commencent à élaborer en détail un programme national de collecte de données, déroulement des activités, matériel pédagogique et informatif. Ce travail continuera jusqu'au déjeuner du jour suivant.

13 :30 – 17 :30 Les éléments clés :

- Pause-café
- Qui sont les partenaires ?
 - Quel est le matériel de base à utiliser et comment le recueillir ?
 - Quelles sont les données à collecter ? et comment les collecter ?
 - Qui collectera les données et qui les analysera ?
 - Comment l'évaluation des données pour s'assurer de leur fiabilité sera effectuée ?
 - Quels sont les besoins de formation et qui seront les formateurs ?

Vendredi 7 mai

**Session 5 Le cadre du travail dans un programme de collecte de données : éléments
principaux (3 groupes de travail)**

9 :00 – 12 :30 Le travail de groupe continue en visant à définir les éléments suivants :

- Pause café
- Activités
 - Rôles/Tâches
 - Echéance

12 :30 – 13 :45 Déjeuner

Session 6 Conclusions et Discussion (plénière)

Présentation des projets nationaux

13 :45 – 15 :00 Présentation des plans nationaux *Les pays*

15 :00 – 15 :30 Pause café

15 :30 – 16 :30 Démarches à suivre *Secrétariat*

16 :30 – 17 :00 Conclusions et clôture de l'atelier *Secrétariat*

3.3 Annexe 3 : Liste des participants

Bénin

**Madame HOUSSOU QUENUM
Vincentia**

Assistante du Secrétaire Général du
Ministère de l'Environnement et
de la Protection de la Nature
Tel. : +22990918931/96828526
Email : vincentiahouss@yahoo.fr

Monsieur BONNI Gustave

Chercheur Entomologiste/INRAB/CRA-
CF (MAEP)
Tel. : +22997449609
Email : bonnigustave@yahoo.fr

**Madame SIMEON DONOUMASSOU
Pulchérie**

Conseiller Technique Juridique/MEPN,
AND Convention Rotterdam
Tel. : +22990031780
Email : Simeonp69@yahoo.fr

Monsieur ADANVE Hindénoù Grégoire

Chef Division Alertes et Intervention
Phytoprotecteurs,
Direction de l'Agriculture
(SPVCP/MAEP)
Tel. : +22920213250/95280360
Email : Adanvegregoire2006@yahoo.fr

Monsieur CAKPO Corneille Kpékou

Pharmacien, Ministère de la Santé(MS)
Tel. : +22995568477
Email : cakpcorneil@yahoo.fr

Monsieur VODOUHE D. Semplice

Enseignant Chercheur /OBEPAB
Tel. : +22996691096
Email : dsvodouhe@yahoo.com

Côte d'Ivoire

Monsieur AKAMOU Fataye

Sous-Directeur/Ingénieur Agronome

Tel. : 0022507471448

Email : akamoufataye@yahoo.fr

Email : afataye@aviso.ci

Monsieur LOUKOU Koffi Jules

PCA de la FERREAD (Fédération des
ONGs de l'Environnement
et du Développement Durable)
Tel. : +22505460771/03123395
Email : readeco@yahoo.fr

Monsieur KONAN Yao Lucien

ENTOMO./INHP
Tel. : +22507766011
Email : lucien_konan@yahoo.fr

Monsieur OUFFOUE Koffi sebastien

Sous-Directeur /CIAPOL/MINEEF
Tel' : +22508471780
Email : offoe@yahoo.fr

Monsieur BIBI GNAGA Samuel

Président Fondateur de l'ONG ISE-POP-
CI Point Focal SAICM
ONGadministrateur REIC-CI
Tel. : +22505035955
Email : Bibign2006@yahoo.fr

Madame VI Kouadio Amenan

AND/Ministère de l'Environnement, des
Eaux et Forêts
Tel. : +22503488000
Email : vijosee@yahoo.fr

MALI

Monsieur TEME Ousmane

Chef Section Hygiène du Milieu et des
Etablissements Classés
Ministère de la Santé /Direction Nationale
de la Santé
Tel. : (+223)76479912/20222921
Email : ousmaneteme@yahoo.fr

Monsieur TRAORE Abdoulaye
AND-CR, Chef Division Contrôle
Pollutions et Nuisances.
DNACPN/MEA
Tel. : (+223)66717290
Email : aotraore@yahoo.fr

Monsieur DIARRA Yacouba
Coordinateur PAN-MALI/Pesticide Action
Network (PAN) MALI
Tel : (+223)76364302
Email : diarrayacoub@yahoo.fr

Monsieur SISSOKO Balla
Point Focal Convention
Stockholm/Direction Nationale
Assainissement et du Contrôle des
Pollutions et des Nuisances
Tel. : (+223)76479032
Email : balsissoko@yahoo.fr

Monsieur SISSOKO Abdoul Karin
Agriculteur/Coopérative des planteurs et
maraîchers de Kati
Tel. : (+223)76165219

Monsieur SIDIBE Abdramane
Chef Division Législation et Contrôle
Phytoprotecteur
Tel. : (+223)76335268
Email : abdramanesidibe@hotmail.com

Togo:

Monsieur BLAKIME Tarabalou
Représentant ANCE-TOGO
Tel. : (+228) 251 34 15
Email :
info@ancetogo.org/boscovalassanov@yahoo.fr

TAMAKLOE Mawuvi
Administrateur de
programmes/OMS/TOGO
Tel. : (+228) 904 27 57
Email : tamakloem@tg.afro.who.int

Monsieur BADJARE Bériname
FAO/Agroéconomiste-TOGO
Tel. : (+228) 903 24 76
Email : Beriname.Badjare@fao.org

Monsieur TABE Gnandi
FAO/Agroéconomiste-TOGO
Tel. : (+228) 927 29 69
Email : Gnandi.Tabe@fao.org

Monsieur VOLLEY Koffi
Chef Section Installations
Classées/DE/MERF-TOGO
Tel. : (+228) 932 40 88
Email : koffivolley@yahoo.fr

Monsieur POUTOULI Wiyao
Enseignant Chercheur /UL-TOGO
Tel. : (+228) 906 76 14
Email : wpoutouli@gmail.com

Monsieur GOGOVOR Yawo
Directeur/DPV/MAEP-TOGO
Tel. : (+228) 909 07 13
Email : gogovor@yahoo.fr

Monsieur ADUFU Kossi Sena
Chargé de Bureau/FAO-TOGO
Tel. : (+228) 834 33 700
Email : Senakossi.Adufu@fao.org

Monsieur ABI Hazou
Environnementaliste/DE/MERF-TOGO
Tel. : (+228) 936 02 36
Email : hazouabi@yahoo.fr

Monsieur SANI Amidou
Ingénieur Sanitaire et
environnement/DAHM/Ministère de la
Santé
Tel. : (+228)909 03 10
Email : saniamidou@yahoo.fr

Monsieur KENAO Badao
Chef Sce de l'Hygiène des
Collectivités/Ministère de la Santé
Tel. : (+228) 926 26 40
Email : kenaochrist@yahoo.fr

Monsieur NADJO N'Ladon

AND/DE/MERF

Tel. : (+228) 927 87 45

Email : nnadjonab@yahoo.fr

Monsieur LOTSI Kokou

Chef Division Vulgarisation/ICAT/DG

Tel. : (+228)9254646

Email : lotsikokou2002@yahoo.fr

**SECRETARIAT DE LA
CONVENTION DE ROTTERDAM**

Madame TAGLIATI Elisabetta

Fonctionnaire du Programme/ Secrétariat
de la Convention de Rotterdam

FAO-AGP-Rome 00153 Italie

Tel. : 00391657056420

Email : Elisabetta.Tagliati@fao.org

Monsieur SIDATT Mohamed ELHadi

Fonctionnaire Agricole/Secrétariat de la
Convention de Rotterdam-ITALIE

FAO-AGP-Rome 00153 Italie

Tel. : 00390657053083

Email : Mohamdelhady.Sidatt@fao.org

Dr RHALEM Naïma

Médecin Pharmaco-Toxicologue Centre
Anti Poison

et de Pharmacovigilance, Rabat , Maroc

Expert OMS

Tel. : +212 5 37 77 71 69

Email : nrhalemcap@hotmail.com
